

Investissement et pression fiscale en ville de BENI (RD Congo), en situation d'asymétrie de l'information

Investment and tax pressure in Beni (DR Congo), in the situation of asymmetric information

MAVOKO MUVUNGA Gerry

Enseignant-chercheur doctorant en Economie et gestion
Université Officielle de Semuliki (UOS)/Beni-République Démocratique Congo
Parcours et initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG)/Butembo

MUYISA KAVATSI Jimmy

Doctorant en Economie et gestion
Université Catholique du Congo (UCC)- République Démocratique du Congo
Observatoire des Politiques Economiques et Développement Humain (OPEDH)

PALUKU VASUVA Jonathan

Enseignant chercheur en sciences politiques et administratives
Université Officielle de Semuliki (UOS)/Beni - République Démocratique du Congo
Parcours et initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG)/Butembo

KAHINDO NZOLI Hilda

Enseignante chercheuse en Economie et gestion
Université Officielle de Semuliki (UOS)/Beni - République Démocratique du Congo
MBA at University of North Alabama-USA

KASEREKA KINYAMBILA Emery

Enseignante chercheuse en Economie et gestion
Université Officielle de Semuliki (UOS)/Beni - République Démocratique du Congo
Parcours et initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG)/Butembo

MUMBERE MUSAY Laurent

Enseignant chercheur – Professeur en Economie et gestion
Université Officielle de Semuliki (UOS) - République Démocratique du Congo
Centre de Recherche en Gestion et Economie Appliquée (CREGA)

Date de soumission : 08/02/2025

Date d'acceptation : 10/03/2025

Pour citer cet article :

MAVOKO MUVUNGA. G. & AL. (2025) « Investissement et pression fiscale en ville de BENI (RD Congo), en situation d'asymétrie de l'information », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 6 : Numéro 3 » pp : 337- 360.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Dans une perspective d'asymétrie informationnelle, ce papier analyse l'investissement et la pression fiscale en RD Congo. De ce fait, sur base d'un rapprochement macroéconomique et microéconomique les résultats d'analyse ont été comparés. Par l'approche macroéconomique, les recours aux séries temporelles (entre 2002 et 2023) et au modèle ADL (Autoregressive Distributed Lag) a conduit aux résultats tels que la pression fiscale et la qualité de la réglementation influencent négativement les investissements en RD Congo. S'agissant de l'attractivité des investissements, elle est positivement influencée par les dépenses courantes de l'Etat.

Par contre, sur base d'une approche microéconomique d'évaluation du climat fiscal en ville de Beni, les enquêtes révèlent que les recouvreurs fiscaux poursuivent assez souvent les objectifs opposés à leurs missions nourrissant ainsi une asymétrie informationnelle à l'égard du principal entendu comme pouvoir public.

Mots clés : Pression fiscale ; climat des affaires ; investissements ; asymétrie de l'information.

Abstract

In an information asymmetry perspective, this paper analyzes investment and tax pressure in the DRC. Therefore, on the basis of a macroeconomic and microeconomic reconciliation, the analysis results were compared. Through the macroeconomic approach, the use of time series (between 2002 and 2023) and the ADL (Autoregressive Distributed Lag) model has led to results such as tax pressure and the quality of regulation has negatively influence on investments in the DRC. Regarding to the attractiveness of investments, it is positively influenced by current state spending.

On the other hand, based on a microeconomic approach to evaluating the tax climate in the city of Beni, our surveys reveal tax collectors quite often pursue objectives opposed to their missions, thus nourishing an informational asymmetry with regard to the principal understood as public power.

Keywords : Tax pressure; business climate; investments; asymmetric information.

Introduction

Les modèles d'équilibre en présence d'asymétrie d'information, à savoir celui des prix d'Akerlof (1970) et celui d'auto-sélection de Rothschild-Stiglitz (1976), se sont révélés au fil du temps insatisfaisant quant à l'explication de l'équilibre (Stiglitz et al., 2017). Stiglitz et al. (2017) estiment la régulation de cet équilibre peut être observé dans n'importe quel paramètre, notamment fiscal dans le monde des affaires. La difficulté du gouvernement de concilier son agenda fiscal aux réactions des contribuables demeure une contrainte à franchir au regard de l'asymétrie informationnelle hiérarchisée complexe dans le recouvrement des impôts et taxes auprès des assujettis. Pourtant, le monopole de pression légitime autour de la taxation revient au gouvernement. En tant que décideurs publics, ce dernier ne dispose pas suffisamment d'informations pertinentes pour trancher sur les politiques économiques à adopter. Par contre, d'après Lachet-Touya F. (2012), les agents privés détenant les informations privées, ils s'en servent pour essayer d'infléchir les choix des responsables politiques en leur faveur.

Pour la plupart des pays africains, Raffinot M. (2001) souligne que les gouvernants n'ont pas des connaissances précises sur les évolutions de l'assiette fiscale, ni sur celles du dispositif de collecte effective mis en œuvre. Cette mise en œuvre est amplifiée par la corruption, l'impunité et l'inefficacité institutionnelle qui affectent certains États qualifiés de « fragiles » à l'instar de la RD Congo. L'État garde encore un système centralisé et a des difficultés à assurer sa présence sur l'immensité du territoire (Rapport des NU, 2019 ; Stearns, J., & Vogel, B., 2014). Une réalité qui présente des défaillances fulgurantes du point de vue du climat des affaires, qui en est défavorable vis-à-vis des contribuables, qui s'en plaignent, plus spécialement dans le domaine de l'investissement. Par conséquent, cette réalité combinée avec la problématique de l'asymétrie de l'information, font que les pays en développement réalisent une faible pression fiscale (Lachet-Touya F., 2012 ; Raffinot M., 2001).

Dans le monde, tout comme en RD Congo, plusieurs économies dépendent des recettes fiscales comme instrument des finances publiques. C'est à ce titre que Arthur Laffer (1979) dans la théorie fiscale démontre que « trop d'impôt tue l'impôt ». Cette théorie établit une relation entre la pression fiscale (taux d'imposition, t) et les recettes fiscales (T) et résume qu'il existe un seuil d'imposition optimal qui correspond au sommet de la courbe (T_{max}) et qui assure des recettes fiscales maximales sans nuire à l'activité économique.

Cependant, si le taux dépasse le seuil optimal, toute hausse des taux d'imposition constitue une pression fiscale qui réduit l'assiette de l'impôt (le produit imposable), et donc,

l'investissement des entreprises. Ceci s'explique par le fait que les agents sont « découragés » par la pression fiscale et/ou préfèrent recourir au travail « au noir » qui les place à l'abri de l'impôt, par le truchement de l'asymétrie informationnelle qui est le cas de la RDC, avec une économie informelle estimée à 70 %. Un phénomène à la base du ralentissement de la croissance économique et des recettes fiscales et par conséquent, l'apparition des comportements d'évasion et de fraude fiscale, comme facteur de réussite dans le monde des affaires (Nsonsumuna J. & Witmeur O. 2023 ; Yere Apobe I., Tsakala Musamu P., et Muabanya Menda J-M., 2022, p. 420). C'est-à-dire, les potentiels investisseurs non initiés ou ceux qui se mettent à l'écart de ces rouages de délits fiscaux peuvent délocaliser ou arrêter leurs activités entrepreneuriales.

Les systèmes africains de collecte des impôts fonctionnent dans une logique de la « cueillette », dans le sens que les contribuables ne sont pas aussi répertoriés de manière systématique et que très peu d'entre eux effectuent des déclarations machinales. Seules les grandes entreprises, avec une présence visible, ne peuvent échapper à la fiscalité. Sans en oublier qu'une autre raison tient à la multiplicité des types d'agents de recouvrement, dans un contexte qu'ils amplifient la complexité des systèmes fiscaux pour les contribuables (Raffinot M., p. 93, 2001).

Dans le cadre de cette étude, l'objectif est d'explorer l'investissement et la pression fiscale en RD Congo et cela, afin d'en tirer des conclusions dans une perspective de l'asymétrie informationnelle. Mutarushwa S. J. (2022) découvre que le nombre de taxes est encore élevé durant les sept dernières années qu'une entreprise peut payer jusqu'à plus 52 taxes par an en RD Congo, à côté de la complexité dans la gestion des systèmes fiscaux (avec une bureaucratie lourde et complexe) ; situation qui découragerait naturellement l'investissement. Pour ce faire, cette analyse essaye d'expliquer le taux de la pression fiscale en situation de l'asymétrie de l'information en RD Congo. Il s'agit d'analyser deux questions fondamentales, en partant des données à la fois secondaires portant sur des séries temporelles de l'économie nationale, et primaires issues d'une enquête sur le terrain (Broussolle D. 2020), particulièrement en ville de Beni : Dans quelle mesure la pression fiscale explique le niveau de l'investissement ? Comment le climat des affaires, d'ordre fiscal impacte-t-il l'attraction des investisseurs ?

Le contexte peint par Raffinot M. (2001), Mutarushwa S. J. (2022) et Lachet-Touya F., 2012 présages un niveau faible d'investissements au regard de la pression fiscale en RD Congo. Singulièrement, l'ordre fiscal dans le climat des affaires dans la ville de Beni affecterait de

manière défavorable l'attraction à l'investissement au regard de la procédure fiscale, du poids de l'économie informelle, du comportement des agents du fisc, etc. (Kitungano W. J., et al., 2023, p. 110).

Ainsi, cet article est structuré en trois sections dont la revue théorique et empirique sur la pression fiscale, ensuite la méthodologie et enfin les résultats et discussion avant de conclure.

1. Revue de littérature sur la pression fiscale en situation d'asymétrie de l'information

1.1. Asymétrie de l'information

L'asymétrie d'information est la situation où un partenaire dispose d'une information supérieure à l'autre, avec l'existence de coûts d'obtention de l'information (Boutfssi, A., 2024, p. 229 ; Stiglitz et al., 2017).

Les asymétries d'informations sont fondamentalement caractérisées par les marchés ou les relations entre l'agent et le principal : les salariés mieux informés de leurs capacités que leurs potentiels employeurs, les assurés perçoivent leur niveau de risque plus précisément que les assureurs ; le propriétaire d'un véhicule mieux informé de l'état réel de son véhicule que l'acheteur potentiel qui le convoite ; l'emprunteur connaît et maîtrise mieux son risque que les banquiers ; les décideurs publics ne disposent pas de l'information pertinente pour la détermination des politiques adéquates : des agents (l'assiette fiscale) peuvent détenir une information privée et s'en servir pour essayer d'infléchir les choix des responsables politiques en leur faveur (Boutfssi, A., 2024, p. 229 ; Haidara A., p. 26, 2023 ; Lachet-Touya F., 2012).

La théorie de l'agence est sur quoi repose l'asymétrie d'information, surtout avec le postulat selon lequel la relation entre le principal et l'agent est beaucoup plus avantageuse pour ce dernier en termes de l'information à sa possession. Ainsi, cette relation asymétrique touche aussi la légitimité que possède le principal (Lachet-Touya, 2011 ; Bawono K. B., 2013 ; Sani M., 2009 ; Vazquez-Gerin M., 2012).

En poursuivant sur les relations liées à la fiscalité, il en résulte deux situations d'information asymétrique, d'une part l'anti sélection, appelée aussi sélection adverse et d'autre part, l'aléa moral. L'« aléa morale » est une situation d'asymétrie d'information (ex-post) où une partie (surtout le principal, l'État) n'observe pas parfaitement les actions entreprises par l'autre partie (surtout l'agent, le contribuable et/ou l'agent collecteur). C'est donc une forme d'opportunisme post identification et/ou enregistrement (fiscal) qui survient lorsque les actions mises en œuvre ne peuvent être discernées. Tandis que la « sélection adverse » est un phénomène causé par l'Asymétrie d'information (ex-ante) entre un acheteur (l'agent, le contribuable) moins bien informé qu'un vendeur (le principal, l'État (représenté par l'agent

collecteur)) sur les qualités de l'actif négocié (une matière imposable) et qui conduit de ce fait l'acheteur (l'agent) à surpayer l'actif (ses impôts et taxes) (Boutfssi, A. 2024 ; Lachet-Touya F., 2012).

Un effet d'anti-sélection, dû au fait que certains investisseurs de meilleure qualité abandonneraient ou délocaliseraient leurs activités (entrepreneuriales) jugeant le taux d'imposition très élevé (avec le coût de corruption) par rapport à leur gain ou retour sur investissement. Puis un effet d'aléa moral, dû au fait que certains investisseurs essayeront de compenser cette hausse des taux par le choix de projets d'investissement moins imposables, voire en circuit informel, plus risqué que ceux qu'ils envisageaient au départ (Haidara A., 2023 ; Lachet-Touya F., 2012). C'est raison qu'il est démontré théoriquement que ces asymétries d'information peuvent avoir un impact fondamental sur les décisions d'investissement d'une entreprise et sur les systèmes fiscaux des pays (Clarke J. and Kuldeep Shastri K., 2000).

1.2. L'évitement fiscal en situation de l'asymétrie informationnelle

La fiscalité s'impose aux activités et aux opérations de l'entreprise. De sa part, Kibuey (2018) considère la fiscalité comme l'ensemble des réglementations relatives aux prélèvements obligatoires faits sur les agents économiques par les pouvoirs publics. Les préoccupations de l'agent économique portent sur le caractère obligatoire que génère l'impôt qui peut conduire certains contribuables à élaborer des stratégies d'évitement tendant à réduire, ou même à supprimer la charge fiscale qui pèse sur eux (Monnier J-M., 2015, p. 182).

L'évitement fiscal désigne des pratiques tant légales (optimisation agressive) qu'illégales (fraude fiscale) qui consistent à mettre en place des stratégies pour réduire les impôts d'une entreprise. Il y a alors l'« asymétrie d'information » qui constitue une rente informationnelle pour les contribuables et un poids des contraintes informationnelles pour l'Etat. Cependant, ces pratiques de l'évitement fiscal entraînent d'énormes pertes de recettes publiques, ayant un impact significatif sur le taux de la pression fiscale. (Bradbury D., Hanappi T. & Moore A., 2018 ; Fontanel J., 2016).

D'après Mascagni (2016) dans une alternative dissuasive pour n'importe quel pays, le paiement des impôts et taxes est tributaire d'une conformité quasi-volontaire des contribuables et d'institutions fortes. Les variables influençant les coûts et les avantages de l'évasion fiscale sont incorporées dans le taux de la pression fiscale telles que le taux d'imposition, la probabilité d'audit, les sanctions, faute desquels les contribuables ne se

sentiraient plus astreints au paiement des impôts (Mascagni G., 2016, p. 13 ; Bawono K. B., 2013).

Par conséquent, avec un peu du recul, les décideurs peuvent formuler d'autres alternatives, telle que les incitations positives, qui sont étroitement liées aux facteurs moraux et sociaux, car elles sont censées toucher une corde sensible liée aux sentiments d'acceptation et de reconnaissance sociales. Cependant, contrairement à la dissuasion, ces incitations offrent des récompenses positives aux contribuables, plutôt que des sanctions négatives aux fraudeurs. Même si, les données disponibles sur les récompenses sont encore relativement limitées, les incitations positives constituent une option politique concrète et potentiellement importante. Des pays comme le Zimbabwe, le Rwanda et la Gambie organisent régulièrement des événements appelés « Journée d'appréciation des contribuables » au cours desquels les contribuables qui s'acquittent de leurs obligations sont publiquement reconnus par les autorités et récompensés pour leur contribution aux efforts de développement du pays. Dans certains cas, ils reçoivent également un certificat officiel de conformité (Mascagni G., 2016).

1.3. Climat fiscal et mobilisation des recettes fiscales en RDC

Le décideur public est assez souvent confronté aux défis de la mobilisation des recettes fiscales nécessaires au développement. La gouvernance fiscale comme modalités d'implémentation d'une politique fiscale est fortement influencée par un certain nombre de contraintes, notamment économiques, culturelles et institutionnelles, où l'observe en perspective la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale, le coût d'administration de l'impôt et la concurrence fiscale. Cependant, sous la houlette des organismes internationaux (Banque Mondiale, FMI, OCDE, etc.), les États se mobilisent pour l'amélioration de leur gouvernance fiscale afin d'obtenir des meilleurs scores des classements à l'échelle internationale. La plupart de petites entreprises en R.D.C. sont répertoriées dans le secteur informel (Mavila M. L. & Kifwanisu P., 2020).

Ainsi, les coûts de la complexité et de la conformité des systèmes fiscaux sont généralement complexes. Il est souvent difficile pour les contribuables et de les comprendre pleinement en détail. Cette situation peut entraîner à la fois des perceptions erronées à propos du système (d'où la légitimité étant en jeu) et des coûts de conformité, en raison du temps et des ressources consacrées à la déclaration fiscale. Ce qui fait que la complexité et les coûts de conformité peuvent être un élément important pour expliquer les erreurs de déclaration et la non-conformité, en plus de la simple évasion fiscale au bénéfice de la rente informationnelle. Dans pareil cas, le modèle d'Akerlof sur l'*asymétrie d'information* s'explique avec

l'hypothèse selon laquelle une partie (l'agent) est mieux informée que l'autre (le principal) sur la qualité du produit fiscal (AKERLOF, 1970).

De sa part, Mascagni (2016) démontre que les petites entreprises sont confrontées à un coût pouvant atteindre 15 % de leur chiffre d'affaires, les exposant à la fermeture ou à la léthargie comparativement aux grandes entreprises qui bénéficient d'un pourcentage plus faible. C'est dans cette perspective que Lachet-Touya (2011) suggère aux gouvernements de proposer des taux raisonnables susceptibles de favoriser l'investissement local et de décourager la délocalisation étrangère. Suite à l'analphabétisme de la plupart des contribuables en RDC, de la faible qualité de la comptabilité, et de la position de l'administration fiscale, l'on est loin d'obtenir un consensus autour de la question fiscale.

1.4. Taux de la pression fiscale de la RD Congo

La pression fiscale est une mesure largement utilisée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour évaluer le poids de la fiscalité dans une économie. Elle peut être définie comme le niveau des recettes fiscales perçues par le gouvernement en pourcentage du PIB. Elle correspond au pourcentage du PIB que les citoyens consacrent au paiement des impôts (LURTON, G. 2007, p. 66-68). Sa formule est obtenue en divisant les Recettes fiscales par le PIB (Produit Intérieur Brut), multiplié par 100. Selon le FMI (Fonds Monétaire International), les pays de l'Afrique subsaharienne ayant un faible niveau de recouvrement fiscal se trouvent à un seuil inférieur à 13 %, le niveau intermédiaire de recouvrement fiscal est de 13 % à 18 % et le niveau de la frontière fiscale ou plus hauts niveaux de recouvrement à plus de 18 % (FMI, 2018, p. 44).

À travers la FEC (Fédération des Entreprises du Congo), le contribuable congolais considère le système fiscal de la RD Congo comme une hydre à 29 têtes composée de 26 régies parafiscales provinciales en sus de trois régies fiscales nationales. Ces entités dont la DGI (Direction Générale des Impôts), DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) et la DGRAD (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participations) utilisent 58 et 260 services d'assiette respectivement à caractère national et provincial ; percevant des droits et redevances pour le compte du trésor public parfois sans contrepartie réelle en termes de prestation. L'on dénombre plus de 320 structures d'impôts auquel il faut adjoindre des nouveaux impôts et taxes à des taux moins consensuels. Il s'observe une prépondérance des taxes parafiscales entraînant un coût important aux entreprises (Banque Mondiale, 2017). Ce climat fiscal maintient la RDC à rester en dessous

de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne du taux de la pression fiscale (CNUCED, 2019, p. 67).

À l'issue de la crise économique et financière internationale ainsi qu'a connue la pression fiscale en 2009 en RDC, deux projets de loi portant code de douane et la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) ont été initié en 2010 pour améliorer la mobilisation des recettes par les régies financières. Les mesures, ci-après, ont été prises : (i) l'augmentation de la valeur en douane, (ii) la rationalisation des exonérations, (iii) l'abandon de la prise en charge par l'État de la fiscalité sur les produits pétroliers et (iv) du renforcement de l'application de la loi sur les nouveaux produits d'accises (v) la mise en place centre de gestion moderne des impôts, et (vi) la maîtrise des bases taxables dans les secteurs à forte potentialité de recettes telles que les mines, le télécom, le pétrole, les affaires foncières, ... (BCC, 2010, p.73). La mise en application de ces mesures s'était soldé d'augmentation de 8,35 % en 2010 des charges brutes contre 7,89 % en 2009 selon le SCN 93¹ (ou de 13,7 % en 2010 contre 13,2 % en 2009 selon le SCN 68²), suite essentiellement à la légère hausse de la pression fiscale sur les activités intérieures.

La progression de la pression fiscale a continué pour atteindre un pic de 11,27 % en 2013. Cette performance provient principalement de la mise en œuvre de la TVA. Cependant, la pression fiscale se dégrade à partir de 2016 passée de 11,0 % en 2015 à 7,7 % et sa reprise reprend en 2021 par efforts continus de renforcement des capacités financières de l'État. Plusieurs réformes ont été prises pour améliorer la mobilisation de recettes publiques pour progressivement converger vers la moyenne de la pression fiscale de l'Afrique subsaharienne qui représente 21 % du PIB en 2021 (BCC, 2021, p 77).

2. Données, spécification et méthodologie

Ce travail examine la pression fiscale dans une asymétrie informationnelle à l'aide de deux modèles convergents. Le premier est d'ordre macroéconomique et le second est enclin à l'analyse microéconomique. Dans un cadre macroéconomique, l'accent est mis sur une explication en séries temporelles stationnarisés par le test de racine unitaire aboutissant aux

¹ Système Comptable National 93 (SCN 93) : En 2013, il a été procédé à la migration effective du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies, version 1968, à celle de 1993, en vue de se conformer aux standards internationaux en la matière et d'assurer une meilleure comparabilité des agrégats des comptes nationaux de la RDC à l'échelle internationale

² Système Comptable National 68

estimations du climat fiscal sur base des indicateurs de la pression fiscale à travers le MCO³. L'approche microéconomique conforte les résultats issus de l'analyse macroéconomique en exprimant le ressenti des assujettis à l'endroit du système fiscal congolais dans une asymétrie informationnelle.

2.1. Présentation et description des données

Les données utilisées dans l'analyse macroéconomique proviennent principalement des bases de données des rapports de la banque centrale du Congo et des indicateurs de développement (World Development Indicators) de la Banque Mondiale. Elles ont une dimension annuelle et couvrent la période entre 2002 et 2021 pour la RDC.

Par ailleurs, les données de l'analyse microéconomique sont issues de l'enquête par questionnaire effectuée en période entre mars et mai 2024, en l'endroit des chefs d'entreprises en ville de Beni, moyennant Kobotoolbox⁴. L'utilisation de cette enquête débouche directement à des informations des contribuables, c'est-à-dire les entreprises (représentées par leurs chefs) en ville de Beni, non accessibles aux autres parties dans la relation entre principal-agent, pour mesurer directement les motifs de l'asymétrie informationnelle qui affecterait le taux de la pression fiscale (Dionne G., 1998). Quant à l'échantillon, il fallut aller jusqu'à une taille de 110 enquêtés, constitué grâce à la méthode boule de neige. Cette méthode est en application lorsque l'on ne connaît pas son unité statistique, qui est le cas des entreprises à RDC en général et à Beni en particulier, dans un contexte d'une économie fortement informelle. Elle consiste donc à désigner les unités statistiques l'une après l'autre, selon un processus des unités statistiques qui s'auto dénichent (Marine B., et al. 2022).

2.2. Test de racine unitaire

Les tests de racine unitaires permettent d'analyser la stationnarité des séries temporelles pour éviter le problème de régression fallacieuse et pour savoir si la structure probabiliste du processus étudié évolue ou non avec le temps. Il s'agit de vérifier si la moyenne et la variance restent invariantes ou sont modifiées dans le temps. Une série stationnaire ne doit comporter ni tendance, ni saisonnalité. Dans le cas contraire, elle est dite non stationnaire quand la moyenne et/ou variance varie dans le temps.

Pour ce travail, les tests de racine unitaire d'Augmented Dickey-Fuller (ADF) (BAZEN S. et SABATIER M., 2007, 147) ont été empruntés. Sous l'hypothèse nulle de racine unitaire, la t-

³ Moindre carré ordinaire

⁴ <https://ee.kobotoolbox.org/x/uRj6AgY5>

statistique de Dickey-Fuller admet une distribution asymptotique qui est fonction du mouvement brownien associé à la marche aléatoire du processus générateur des données.

Tableau N°1. Test d'ADF sur les variables

Variable	ADF statistique et probabilité (en niveau)	t- et (en différence première)	ADF statistique et probabilité (en différence deuxième)	t- et	Décision de la stationnarité	la	Ordre d'intégration
QR	-6.576565* (0.0001)				Stationnaire en		I(0)
TXFBCF	-4.476520* (0.0026)				Stationnaire en		I(0)
PF	-2.094346 (0.2489)	-3.925695* (0.0087)			Stationnaire en	différence première	I(1)
DCE	2.181365 (0.9998)	-2.615062 (0.1083)	-5.486176* (0.0005)		Stationnaire en	différence première	I(2)

(.) : Probabilités ; * : stationnaires à 1 % ; ** stationnaire à 5 %.

Source : tableau réalisé par l'auteur à partir de nos estimations sur Eviews 12

2.3. Spécification de modèles et méthodologie

2.3.1. Le modèle macroéconomique

Pour mettre en évidence l'incidence de la fiscalité sur l'investissement en RDC, la forme canonique de la modélisation se présente comme suit :

$$\text{TXFBCF}_t = a_0 + a_1 \text{PF}_t + a_2 \text{DCE}_t + a_3 \text{QR}_t + \varepsilon_t \quad \text{Equation 1}$$

Avec : « t » : c'est l'indice temporel ; ε_t : représente l'erreur de spécification du modèle ; QR : Indice de qualité de la réglementation ; DCE : Dépenses courantes de l'État (en millions de CDF) ; PF : Pression fiscale ; TXFBCF : Formation brute de capital fixe (% de croissance annuelle) ou Investissement.

La méthodologie du travail, dans le cadre d'une série temporelle, consiste à analyser les rôles de la fiscalité dans l'économie congolaise, particulièrement sur les investissements. Cependant, le champ temporel de l'échantillon est limité à une durée de 20 ans à cause de l'indisponibilité de données de certaines variables institutionnelles. Ainsi, le modèle se présente comme suit dans la forme canonique :

$$y_t = a_0 + a_1 x_{1t} + a_2 x_{2t} + \dots + a_k x_{kt} + \varepsilon_t \quad \text{Equation 2}$$

avec : y_t = variable à expliquer à la date t ; x_{1t} = variable explicative 1 à la date t ; x_{2t} = variable explicative 2 à la date t ; ... x_{kt} = variable explicative k à la date t ; a_0, a_1, \dots, a_k = paramètres du modèle ; n = nombre d'observations ; ε_t = erreur de spécification (différence

entre le modèle vrai et le modèle spécifié), cette erreur est inconnue et restera inconnue. Ce terme intègre les autres effets omis ainsi qu'une potentielle autocorrélation.

En effet, des tests post-estimation sont réalisés afin de détecter et corriger chaque régression.

En prenant en compte les caractéristiques du modèle, l'estimation de l'impact de la fiscalité sera réalisée suivant la méthode MCO dont les données sont en séries temporelles.

Le modèle utilisé est du type linéaire et doit respecter trois hypothèses de type Gauss-Markov relatives aux caractéristiques du terme d'erreur :

- $E(\varepsilon_t) = 0$: espérance mathématique de l'erreur est nulle.
- $E(\varepsilon_t^2) = \sigma_\varepsilon^2$: la variance de l'erreur est constante ($\forall t$) (homoscédasticité)
- $E(\varepsilon_t, \varepsilon_{t'}) = 0$: si $t \neq t'$, les erreurs sont non corrélées (ou encore indépendantes).

L'équation 2 peut être réécrite comme suit :

$$y_t^* = \beta_0^* + \beta x_{t0}^* + \mu_t$$

Equation 3

Dans ce cas, la méthode MCO peut être appliquée à cette équation transformée tant que les conditions Gauss-Markoviennes sont respectées. Pour vérifier ces conditions, quatre tests de diagnostic du modèle sont successivement présentés avant de procéder à une analyse de régression pour garantir des résultats fiables et valider les résultats d'un point de vue statistique et économique. Il s'agit du test d'hétéroscédasticité, test de spécification du modèle, test de normalité des erreurs et test d'autocorrélation des erreurs.

Tableau N°2. Test de diagnostic du modèle

Test	H0 : l'hypothèse nulle	H1 : hypothèse alternative	F-Statistique	Probabilité
Test d'hétéroscédasticité	Absence d'hétéroscédasticité ou homoscédasticité des erreurs	Présence d'hétéroscédasticité des erreurs	0.617212	0.6152
Test de spécification du modèle	Pas omission de variable explicative pertinente ou une bonne spécification du modèle.	Omission de variable explicative pertinente ou une mauvaise spécification du modèle.	0.077155	0.7876
Test de normalité des erreurs	Les résidus suivent une loi normale	Les résidus ne suivent pas une loi normale	1.712591	0.2217
Test d'autocorrélation des erreurs	Absence d'autocorrélation des erreurs	Présence d'autocorrélation des erreurs	1.712591	0.2217

Source : Réalisé par nos soins à partir de nos données

A l'issue de ces tests, comme les probabilités sont supérieures à 5 %, on peut conclure que toutes les hypothèses nécessaires à la validation du modèle macroéconomique ont été

validées. L'équation synthétisée est caractérisée par les erreurs homoscédastiques et normalement distribuées. De même, il y a absence d'autocorrélation et rejet de l'hypothèse d'omission de variables.

2.3.2. Le modèle microéconomique

En partant de l'analyse microéconomique, on observe les variables qui caractérisent le climat des affaires en ville de Beni. Pour y arriver, il y a eu une représentation qui analyse le climat des affaires du point de vue fiscal des entreprises, en situation d'asymétrie de l'information :

$$U(\theta) = f(k(\theta)) - T(k(\theta)) + M(\theta - k(\theta)) \quad \text{Equation 4}$$

Pour le traitement des données du modèle de l'équation 4, la méthode qualitative et quantitative a été utilisée, où systématiquement on examine le climat fiscal de l'entrepreneuriat, dans une approche de l'asymétrie de l'information en milieu d'étude, en termes de pourcentage, de moyenne et de la médiane, voire de l'écart-type (Ferrera de Lima J. et Desbiens Y., 2009, p. 28). Il s'agit d'effectuer les calculs statistiques descriptifs.

Comme la moyenne est peu représentative de la distribution effective des données étudiées, il est alors indispensable de recourir à la médiane dans cette analyse. Ainsi, si la médiane est supérieure à la moyenne, les inégalités se situent en bas de l'échelle dans la distribution. Dans le cas inverse, les inégalités se situent en haut de l'échelle Lecué G., Lerasle M. and Mathieu T. (2018).

De l'équation 4, il y a une configuration tel que le gouvernement, qui est le principal, dans l'objectif de la maximisation de ses recettes fiscales (d'où l'enjeu de l'amélioration de sa pression fiscale), détermine simultanément et unilatéralement les impôts qu'il compte appliquer sous contrainte de restreindre (ou diminuer) le niveau de l'investissement des firmes (par le poids des charges fiscales sur le chiffre d'affaires). De ce point de vue, pour le cas de l'attractivité des investissements par exemple, ou de tout investisseur quel qu'il soit, le choix d'entreprendre localement est déterminé par le taux d'imposition du principal (ou de l'État), symbolisé $T(\cdot)$, qui doit tenir compte de la rente des firmes. C'est à raison, qu'une firme pour laquelle le taux d'imposition va au-delà de sa capacité à générer le retour sur investissement ou le profit, symbolisé à $U(\theta)$, mais qui compte tout de même continuer les activités, sera disposée naturellement à manœuvrer une rente informationnelle, symbolisé à $M(\cdot)$ (par exemple par la non-déclaration, la corruption, la fraude fiscale, l'omission des détails (volontairement) sur son type pour réduire $T(\cdot)$ (afin d'améliorer $U(\theta)$). Mais, cela sous contrainte du niveau de coercition du principal, d'où sa légitimité, en travers les pénalités (Lachet-Touya, 2011; Bawono K. B., 2013; Sani M., 2009).

Les taxes à la source ($T(k)$) sont fonction du montant de capital investi pour expliquer le taux de la pression fiscale, généralement proportionnel aux types d'entreprises et/ou au capital, soit encore au chiffre d'affaires (Lachet-Touya, 2011, p. 177). Le montant θ de capital disponible de la firme est une information privée de l'agent, l'entreprise, qui peut l'affecter à l'investissement local ou à d'autres fins, voire le cacher (surtout dans le circuit informel de non déclaration (Sani M., 2009)). Aussi, parmi les multiples types d'impôts, celui appliqué aux entreprises est l'un de ceux dont l'impact sur l'économie sont les plus néfastes. Cet impact fiscal touche directement les décisions des investisseurs et des entrepreneurs en rendant les projets moins rentables, et diminue par conséquent la croissance économique, la création d'emplois (Bédard M., 2018).

L'équation (4) représente le profit net, c'est-à-dire avec déduction des charges fiscales, tiré sur θ montant du capital disponible de la firme. Où, $f(k(\theta))$ désigne en même temps la production dans la collectivité, fonction du capital investi localement et, $M(\theta-k(\theta))$ représente le gain d'opportunité de la rente informationnelle, source d'alea morale et de la sélection adverse pour l'agent du fisc qui en tire un avantage privé. $M(\cdot)$ est exogène, croissante et strictement concave : $M'(\cdot) > 0$, $M''(\cdot) \leq 0$ (négatif lors que la firme est taxée plus qu'il n'en faut). $T(\cdot)$ correspond au taux d'imposition prélevé par le principal avec une stricte coercition (telle que la loi, les sanctions, les pénalités, l'audit, d'où sa légitimité étant jeu) pour la croissance de $T(k)$, recette fiscale, sans oublier le coût de tracasserie (d'agent percepteur) (Lachet-Touya, 2011). La légitimité du pouvoir fiscal est depuis longtemps déterminée par l'impôt de manière sociologique et surtout par l'image que s'en fait l'assiette fiscale. À ce titre, cette dernière doit non seulement être persuadée de la nécessité de l'impôt, mais aussi de sa justice (Bouvier M., 2002, p. 18).

Cependant, une entreprise se doit de garder la réalité telle que son profit : $U(\theta) > 0$ et sa rente informationnelle : $M'(\cdot) > 0$ à un seuil lafferien, celui d'imposition optimal évoqué ci-dessus, sinon, une variation croissante de l'information privée : $M(\cdot)$ sera envisagée par l'agent inéluctablement, car rationnel dans son arbitrage entre la légalité (avec le poids de la bureaucratie, de l'inégalité et de l'inadaptation de la matière imposable) et l'illégalité (avec une fausse, voire la non-déclaration, la fraude, la corruption) sous contrainte des pénalités, au prix du non accès au marché plus large du public et aux services bancaires. C'est de ce point de vue qu'on peut déduire que l'asymétrie de l'information et de la légitimité sont des sources du taux faible de la pression fiscale (Sani M., 2009 ; Lachet-Touya, 2011).

3. Résultats

Cette section présente et analyse les différents résultats obtenus après les estimations et des enquêtes de terrain auprès des chefs d'entreprise en ville de Beni, mais aussi de l'étude macroéconomique, avec les données secondaires.

3.1. Climat fiscal sur l'investissement en RDC

Les résultats des estimations du modèle d'analyse de l'équation 1 se présentent dans le tableau N°4.

Tableau N°3. Résultats du climat fiscal sur l'investissement en RDC

Dependent Variable : TXFBCF				
Method : Least Squares				
Sample (adjusted) : 2004 2021				
Included observations : 18 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DPF	-8.532914	2.909915	-2.932358	0.0109
DDDCE	2.15E-05	4.23E-06	5.074756	0.0002
QR	-66.68297	33.83692	-1.970716	0.0689
C	-79.53490	48.82040	-1.629133	0.1256
R-squared	0.671028	Mean dependent var		18.96725
Adjusted R-squared	0.600534	S.D. dependent var		26.31382
S.E. of regression	16.63121	Akaike info criterion		8.653569
Sum squared resid	3872.359	Schwarz criterion		8.851429
Log likelihood	-73.88212	Hannan-Quinn criter.		8.680851
F-statistic	9.518941	Durbin-Watson stat		1.246516
Prob(F-statistic)	0.001105			

Source : Réalisé par nos soins à partir de nos données

En observant ce modèle, on en déduit qu'il est globalement significatif au seuil de 5 pourcents. Le résultat obtenu révèle que l'indicateur de robustesse significatif, les variables indépendantes expliquent bien le modèle. Le R² est supérieur à 50%.

La pression fiscale et la qualité de la réglementation influencent négativement les investissements en RDC, qui répond à la première hypothèse. Par contre, les dépenses courantes de l'Etat influencent positivement l'attractivité des investissements. Ce phénomène une fois de plus, sera observé dans les résultats de l'analyse microéconomique.

3.2. Climat fiscal de l'entrepreneuriat en ville de Beni

Le décideur public doit maximiser à la fois le profit des firmes (équation 4) et le taux d'imposition adapté à celles-ci dans le souci de mobiliser les recettes fiscales de manière performante afin d'assurer un bon climat des affaires.

Les caractéristiques de la fiscalité en ville de Beni sont représentées dans le tableau 5 et la figure 2. Il résulte du tableau ci-après que le poids fiscal moyen sur le chiffre d'affaires soit

de 19,95 \approx 20% et, représentant 305,8 \approx 306\$ en moyenne par mois pour les entreprises en ville de Beni. Ainsi, comme la « médiane » représente 15% de ce poids (fiscale sur le chiffre d'affaires) des firmes, inférieures à la moyenne de 20%, c'est que les inégalités se situent en haut de l'échelle dans la distribution de charges fiscales supportées par les entreprises. Autrement dit, plus de la moitié des firmes a un poids en pourcentage par rapport au chiffre d'affaires moins que la moyenne et, moins de la moitié en a plus ; cela est dû au fait qu'une petite partie de firmes supporte un pourcentage très élevé de la charge fiscale par rapport au chiffre d'affaires, ce qui tire la moyenne vers le haut. Raison pour laquelle, même la variation standard (ou l'écart-type) y est largement prononcée, soit 16,13.

De plus, quant au poids fiscal réellement supporté par les firmes, comme la médiane qui en résulte représente 50\$ (USD), largement inférieures à la moyenne (de 306\$), c'est que les inégalités se situent en haut de l'échelle dans la distribution (de charges à supporter), qui est le cas d'estimation en pourcentage souligné ci-haut. Autrement dit, plus de la moitié des firmes a un poids fiscal moins que la moyenne et, moins de la moitié en supporte plus ; cela est dû au fait qu'une petite partie de firmes en supporte à un niveau relativement élevé, ce qui tire la moyenne vers le haut. Ces réalités s'observent également pour les types de charges fiscales supportés par les contribuables, présentés dans la figure ci-dessous. Raison pour laquelle, même l'écart-type y est largement prononcée, soit 984,66.

Tableau N°4. Taxes et impôts en ville de Beni

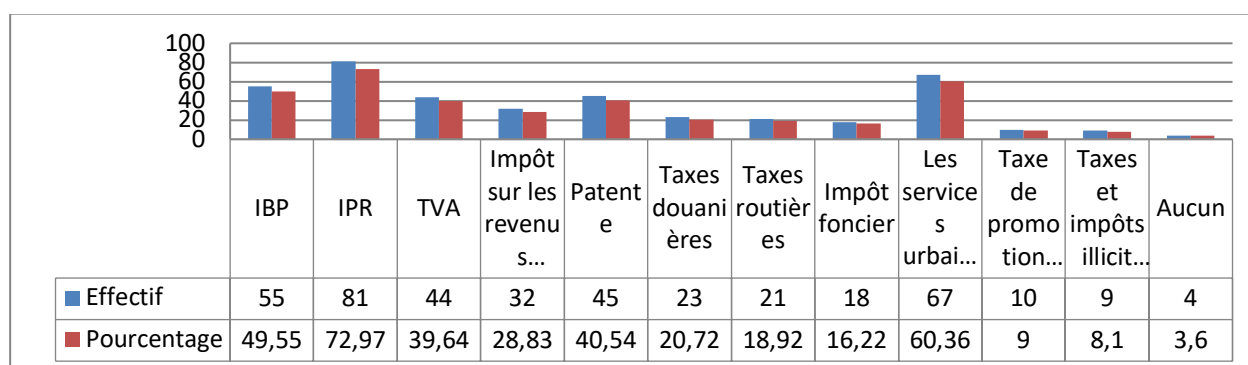
Nature	Moyenne	Médiane	Écart-type
Valeur statistique			
Charges fiscales en % du Chiffre d'affaires	19,95%	15%	16,13
Charges fiscales moyennes par mois	305,80\$	50\$	984,6567
	Réponse	Fréquence	Pourcentage
Charges fiscales adaptées aux investissements au point de ne pas pousser à la fermeture ou à la délocalisation	Oui	66	60
	Non	44	40
Avoir déjà bénéficié d'une subvention	Oui	7	93,646
	Non	103	6,36
Avoir déjà bénéficié d'une exonération	Oui	27	24,55
	Non	83	75,45
Pour bénéficier d'une exonération et/ou d'une subvention les contribuables sont obligés de corrompre ou de jouir d'un trafic d'influence	Oui	52	47,27
	Non	58	52,73
Expérience déplorable (injuste et tracasserie) avec un service d'un Centre fiscal ou parafiscal	Oui	78	70,91
	Non	32	29,09

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

La figure 2 démontre que la majeure partie des firmes paie principalement l'IPR (Impôt Professionnel sur les Rémunérations) en 72,97%, dans un contexte où les contribuables (ou les firmes) tiennent une comptabilité quasiment inexistante et moins crédible. L'IPR est ainsi suivi des services urbains (économie, hygiène, urbanisme, environnement, ...) avec 60.36% ; vient ensuite l'Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP) avec 49.55% ; la TVA 39.64% et la patente avec 40,36% (avec des contribuables généralement du secteur informel).

Le poids de l'assiette fiscale pour améliorer le taux de la pression fiscale en RD Congo en général et en ville de Beni en particulier est encore relativement faible, vu que le petit commerce, voire le secteur informel y occupe une grande part, soit 40,54% d'enquêtés qui paient encore la patente, qui répond en partie à la deuxième hypothèse. Qui, pour la plupart, cette patente garantit un faible poids fiscal, à la fois une rente informationnelle « $M(\theta-k(\theta))$ », source d'aléa morale en fiscalité congolaise.

Figure N°1. Types d'impôts et taxes payés par les firmes en ville de Beni

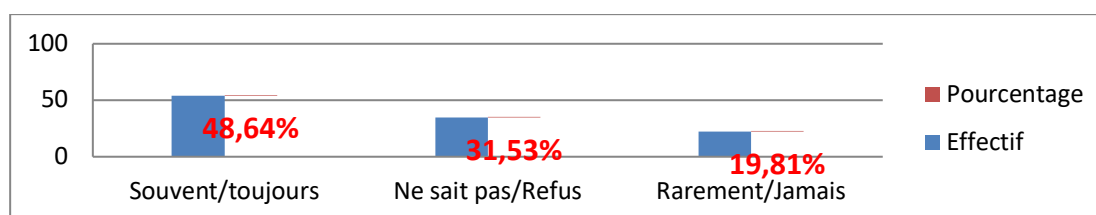


Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

a. Aléa morale en fiscalité

Par ailleurs, le gain d'opportunité de la rente informationnelle, $M(\theta-k(\theta))$, représente une source de cet « aléa morale », observé dans le système fiscal congolais en général et, en particulier en ville de Beni. On observe ce phénomène aussi dans la figure 3, qui présente le niveau des contribuables à éviter de payer les impôts et taxes du gouvernement « $f(k(\theta))$ ».

Figure N°2. Niveau d'évitement fiscal selon les contribuables



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Il ressort de cette figure ci-dessus que 48,64% d'enquêtés pensent que les contribuables évitent souvent ou toujours de payer leurs impôts et taxes ; 31,53% ne savent rien sur le sujet

et ; 19,81% pensent que c'est un cas rare (d'échapper au fisc). Environ la moitié d'enquêtés estiment que l'évitement de payer l'impôt et la taxe en RDC en général, et en particulier en ville de Beni est un phénomène réel dans le système fiscal du pays. Ainsi, à la question de savoir sur quoi porte l'évitement fiscal, on recourt au tableau N°6. Il ressort du tableau ci-après que l'évitement fiscal porte sur une fausse déclaration des revenus et/ou du chiffre d'affaire en 46.36%, une fausse déclaration sur le type de contribuable (surtout de la micro entreprise à une entreprise bien constituée) en 31,82%, une fausse déclaration comptable 26.36%, le trafic d'influence 24,55, une fausse déclaration d'existence (pour rester dans le noir et/ou informel en payant rien que la patente ou pas) 23.64%, l'inaccessibilité et l'inefficacité de services de l'État à la matière 20%, autres explications (tel qu'un poids salarial faible) 10,91%, sont là les cas d'« *aléa morale* », qui répondent en partie à la deuxième hypothèse.

Tableau N°5. Les éléments sur quoi porte l'évitement fiscal

Valeur	Fréquence	Pourcentage
Fausse déclaration des revenus et/ou Chiffre d'affaires (recettes pour une entreprise)	51	46,36
Fausse déclaration sur le type (de contribuable)	35	31,82
Rien à signaler	32	29,09
Fausse déclaration comptable	29	26,36
Trafic d'influence et corruption	27	24,55
Fausse déclaration d'existence (pour rester dans le noir et/ou informel)	26	23,64
Inaccessibilité et l'inefficacité de services de l'État à la matière	22	20
Autres	12	10,91

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

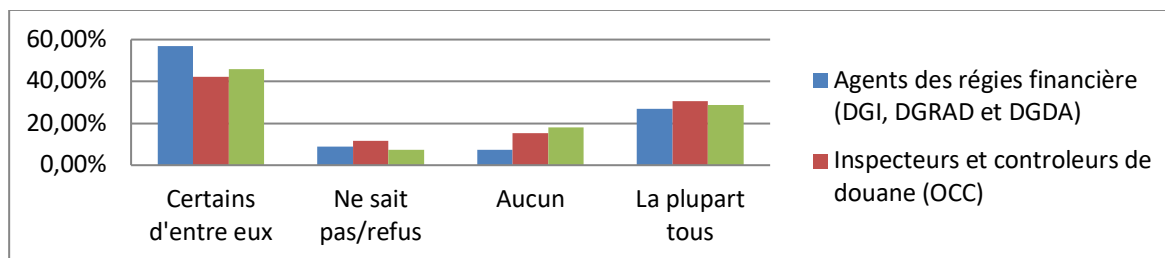
b. Sélection adverse

Du point de vue de la « *sélection adverse* » à observer dans le système fiscal congolais en général et, en particulier en ville de Beni, il n'en demeure pas moins qu'on puisse souligner que la corruption continue à y faire son effet. Où selon les enquêtes, les contribuables estiment que les agents de l'État y sont largement impliqués. Cependant, le tableau N°6 démontre également qu'il y a des altercations et tracasseries causées par les centres fiscaux et parafiscaux, qui sont reprobées et fustigées par les contribuables en 70,97%.

Les contribuables espèrent à une rente informationnelle afin d'éviter une fiscalité contraignante « $T(\cdot)$ », à la fois perçue comme non adaptée à l'entrepreneuriat local, poussant à la délocalisation, afin de continuer à réaliser le profit ($U(\theta)$). D'après la figure 4, environ

30% d'enquêtés estiment que les agents de l'État en matière de fiscalité sont tous ou la plupart corrompus, presque 50% pensent que certains d'entre eux les sont réellement, moins de 18% estiment qu'aucun ne l'est et, seulement 10% n'en sont pas informés ou ont refusé de se prononcer sur la question.

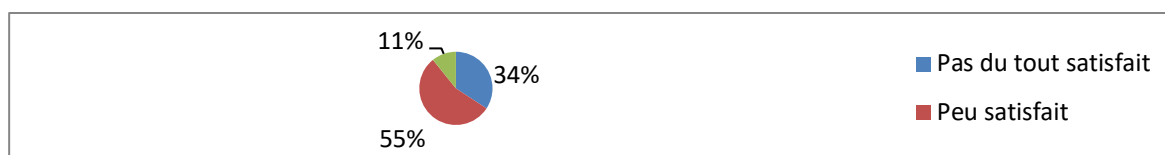
Figure N°3. Le niveau de corruption d'agents collecteurs



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

Il n'en reste pas moins que 47.27% d'enquêtés estiment qu'il faut à tout prix corrompre ou jouer d'un trafic d'influence pour bénéficier de l'exonération ou d'une subvention de la part de l'État. Où, selon le tableau 5, seulement 24,55% d'enquêtés ont bénéficié de l'exonération et 6,36% d'une subvention. C'est la raison pour laquelle, les contribuables se trouvent moins satisfaits du système fiscal congolais, qui l'estimant moins incitatif, à la fois corrompu, à observer dans la figure 5. Ces résultats répondent également à la *deuxième hypothèse*.

Figure N°4. Satisfaction des contribuables du système fiscal congolais



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de l'enquête

De la figure ci-haut, il résulte que seulement 11% des contribuables sont satisfaits du système fiscal congolais, 55% d'entre eux s'y estiment peu satisfait et enfin, 34% pas du tout. Une situation qui décrit combien de fois la faible pression fiscale en RDC a des causes multiformes, entre autres l'asymétrie de l'information, à la base de la délocalisation et fuites des potentiels investisseurs, comme on a pu le constater une fois de plus dans le tableau N°5.

4. Discussion

Pour l'analyse macroéconomique, le modèle a été globalement significatif au seuil de 5 pourcents. Le résultat obtenu révèle que l'indicateur de robustesse significatif, les variables indépendantes expliquent bien le modèle. Le R² est supérieur à 50%. C'est qui fait que la pression fiscale et la qualité de la réglementation influencent négativement les investissements en RDC, qui répond à la *première hypothèse*.

Il est noté que ces résultats sont conformes aux résultats de Mucchielli et al (2000) qui expliquent que les États disposent de trois instruments principaux pour attirer les investissements, en particulier les investissements directs étrangers. Il s'agit des incitations à l'investissement, les différences de niveaux d'imposition sur les sociétés et les mesures d'aménagement du territoire. Au niveau national, Hatem (2004) considère que les charges fiscales élevées freinent les investissements, même si, le pays possède des ressources de qualité. L'offre territoriale doit faire l'association de l'offre compétitive de ressources élémentaires et du climat d'affaire favorable.

Pour l'analyse microéconomique, il a fallu partir des points suivants :

- Le poids de l'assiette fiscale pour améliorer le taux de la pression fiscale en RD Congo en général et en ville de Beni en particulier est encore relativement faible, vu que le petit commerce, voire le secteur informel y occupe une grande part, soit 40,54% d'enquêtés paient encore la patente, qui répond en partie à la deuxième hypothèse. Pendant que, selon Akhenaton I. (. 2016), la patente a été instaurée par l'État dans le souci de minimiser les pertes fiscales dans l'économie noire, qui constitue un minimum annuel d'impôt que les UPI (unité productive informelle) doivent payer annuellement. Ce minimum représente le seuil de l'informalité. Ainsi, toute activité qui paie annuellement, au fisc, moins ou égal à 50000 CDF ($\approx 19\$$) est informelle en RD Congo.

Ce seuil d'informalité de 40,54% d'enquêtés constitue un manque à gagner pour l'État, qui explique un taux faible de la pression fiscale de la RDC en général par rapport à la moyenne africaine (selon la Banque Mondiale (2017)) et en particulier en ville de Beni entre autres causes. En tout cas dans une approche de l'asymétrie de l'information, où l'opacité comptable des firmes, couplée avec l'inefficacité de l'État en matières des mesures déclaratives, favoriseraient les entrepreneurs à se cacher derrière cette patente. Surtout, dans le but d'avoir un poids fiscal réduit à leur charge, qui est un cas d'« *aléa morale* ».

- D'après la figure 4, environ 30 % d'enquêtés estiment que les agents de l'État en matière de fiscalité sont tous ou la plupart corrompus, presque 50 % pensent que certains d'entre eux les sont réellement, moins de 18 % estiment qu'aucun ne l'est et, seulement 10 % n'en sont pas informés ou ont refusé de se prononcer sur la question.

En effet, cette « **sélection adverse** » est perçue théoriquement et empiriquement, dans un contexte tel qu'un agent économique (État) qui souhaite maximiser les ressources fiscales auprès des entreprises. Or, Les agents de fisc que l'État charge pour recouvrer lesdites ressources poursuivent assez souvent des objectifs différents de leur principal, d'après la

figure 4 et le tableau 5, d'où un problème d'asymétrie de l'information entre principal-agent. Dans ce cas, l'informalité est due non pas parce que les entreprises ou les UPI sont difficiles à repérer ni à imposer mais parce que leur flexibilité leur permet de marchander leurs poids fiscaux auprès des agents de l'État à la matière, qui répondent à la deuxième hypothèse.

Ce phénomène constitue une distorsion à la base de perte de ressources fiscales pour l'État, d'où un taux faible de la pression fiscale dû à l'asymétrie de l'information (Akhenaton I., 2016). Comme le soulignent Kitungano W. J. et al. (2023) et les résultats de l'Institut National de la Statistique, le poids fiscal érode le climat des affaires des unités économiques car 37,8 % de score sont attribués à la fiscalité bien légale, 58,2 % aux tracasseries administratives et 13,2 % au service de la justice. Ceci évoque sa mauvaise gouvernance en matière de la mobilisation des recettes fiscales, qui doit intégrer l'informatisation.

Conclusion

La question du climat fiscal en RD Congo et plus particulièrement en ville de Beni, dans la province du Nord-Kivu a fait l'objet de notre analyse dans ce papier, en s'appuyant sur les théories de l'asymétrie de l'information. A l'aide de deux approches d'ordre macroéconomique et microéconomique, les estimations mettent en évidence les différents déterminants et l'incidence de la fiscalité sur l'investissement en RD Congo.

Pour le premier modèle, l'accent est mis sur une explication en séries temporelles par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO), stationnarisés par le test de racine unitaire. Une équation a été estimée pour vérifier le lien qui existe entre les investissements et la pression fiscale en RD Congo.

A ce niveau, les résultats montrent que (i) la pression fiscale et la qualité de la réglementation influencent négativement les investissements en RD Congo. La qualité de la réglementation reflète de l'insuffisance de la RD Congo à formuler et à mettre en œuvre efficacement des politiques et réglementations pour favoriser l'attractivité des investissements. (ii) les dépenses courantes de l'Etat ayant influencé positivement l'attractivité des investissements.

S'agissant du climat fiscal en ville de Beni celui fait objet de marchandage ou d'arrangement entre les agents de l'administration fiscale et les contribuables. De ce fait, à chaque étape de la procédure fiscale, l'Etat semble être le grand perdant de l'asymétrie informationnelle ; et perçu par les contribuables comme les pourvoyeurs du mauvais climat fiscal objet d'un faible niveau d'investissement. Ces distorsions du climat fiscal sont à la base de la fuite des potentiels investisseurs en RDC. D'où l'intérêt de l'informatisation du système fiscal

congolais pour pallier ces distorsions. Ainsi donc, les prochaines recherches devraient être à la lisière de l'enjeu de la digitalisation du système fiscal du pays.

BIBLIOGRAPHIE

- Akerlof G. A. (1970). The Market for 'Lemons' : Quality Uncertainty and the Market
- Akhenaton I. (. 2016). Essai des indices FGT d'incidence, de profondeur et de sévérité de l'informalité en RDC. 1-18.
- Banque Mondiale. (2017), Étude sur les écarts fiscaux en République Démocratique du Congo, Région Afrique.
- Bazen S., et Sabatier M., (2007), Econométrie : des fondements à la modélisation, Vuibert.
- BCC (2010), *rapports annuels*.
- BCC (2015), *rapports annuels*.
- BCC (2021), *rapports annuels*.
- Boutfssi A. (2024). Asymétrie d'information et Rationnement du crédit des PME : Une exploration de la théorie à la pratique. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 5(5), 227-246.
- Bradbury D., Hanappi T. & Moore A. (2018). Estimating the Fiscal Effects of Base Erosion and Profit Shifting: Data Availability and Analytical Issues.
- Broussolle D. (2020). Où en sont la taxation des entreprises numériques et la lutte contre l'évitement fiscal ?. Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe, Université de Strasbourg, n° 42.
- Clarke J. and Kuldeep Shastri K. (2000). On Information Asymmetry Metrics. Katz Graduate School of Business, University of Pittsburgh, Pittsburgh.
- CNUCED. (2019), Étude diagnostique sur l'intégration du commerce : République Démocratique du Congo, UNCTAD/ALDC/INF/8, Kinshasa.
- Dionne G. (1998). La mesure empirique des problèmes d'information. École des Hautes Études Commerciales (HEC), Montréal, Cahier de recherche 98-16.
- Ferrera de Lima J. et Desbiens Y. (2009). L'approche quantitative et qualitative dans les études du développement régional. Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Informe Gepec, v. 13, n. 1, 23 -30.
- FMI. (2018), Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne : mobilisation des recettes fiscales et investissement privé.
- Fontanel J. (2016), Quelques exemples d'évitement fiscal. Paradis fiscaux, pays "filous". La fuite organisée des impôts vers les pays complices, L'Harmattan.

Haidara A. (2023). Les mécanismes de réduction des asymétries d'information sur le marché de crédit : Revue de littérature. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4(1 -1), pp. 22-41.

Hatem F. (2004), Investissement international et politiques d'attractivité, Paris, Edition Economica.

Kibuey M., (2018), Fiscalité et gestion d'entreprise, édition PUK, Kinshasa.

Kitungano W. J. et al. (2023). L'incidence fiscale sur la croissance économique de petites et moyennes entreprises à Bukavu. *IJSMES*, 102-120

Lachet-Touya F. (2011). Interactions fiscales verticales dans un cadre d'asymétrie d'information. *Revue de l'Institut d'Économie Publique*, no 26-27, 170-191.

Lachet-Touya F. (2012). Les interactions fiscales verticales à la lumière de la théorie des multi-principaux. *Recherches économiques de Louvain* 201 2/1 (Vol. 78), Éd. De Boeck Supérieur, 27- 46.

Laffer A. (1979), *The Economics of the Tax Revolt*, HarcourtBrace Jovanovich, New York.

Lurton, G. (2007). Mesurer la pression fiscale. *Regards croisés sur l'économie* 2007/1 N°1, 66-68.

Marine B., et al. (2022), De la théorie à la pratique : quelques enseignements de la mise en œuvre de la méthode « Network Sampling with Memory » pour enquêter auprès des immigrants chinois en Ile-de-France. 14^e édition des Journées de méthodologie statistique de l'Insee (JMS 2022), Paris, France.

Mascagni G. (2016). From the Lab to the Field: a Review of Tax Experiments. *Review of Tax Experiments*, ICTD Working Paper 46, London.

Mavila M. L. & Kifwanisu P. (2020). La gouvernance fiscale en R. d. Congo : enjeux, défis et perspectives. *M.E.S.*, Numéro 115 Vol. 2, pp. 73-81

Monnier J-M., (2015), *Finances publiques*, Paris, éd. La Documentation Française.

Mucchielli J-L. et al., (2000). Investissements directs à l'étranger des multinationales françaises et relations commerciales avec leurs filiales. Une analyse sur données individuelles d'entreprises. *Revue économique* 51 (3) : 747–760.

Mutarushwa S. J. (2022) : « Analyse du secteur agroalimentaire et perception du climat des affaires des micro et petites entreprises au Sud-Kivu », thèse de doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université de Liège/Gembloux Agro-Bio Tech.

Nsonsumuna J. & Witmeur O. (2023). Tester les conditions de lancement d'une plateforme de crowdfunding en République Démocratique du Congo (RDC). *Cite Working Paper* 2023-056.

- NU (2019), Plan cadre de coopération des nations unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024 : R. D. Congo), Kinshasa.
- Raffinot M., (2001). Motiver et chicoter : l'économie politique de la pression fiscale en Afrique subsaharienne. autre part 2001/4 (n° 20), éd. Presses de Sciences Po, 91-106
- Razin A. (2008), Globalization and fiscal sovereignty.
- Sani M. (2009) : « Secteur non enregistré et mobilisation fiscale dans les pays en développement (PED) : le cas des pays d'Afrique au sud du Sahara (PASS) », thèse de doctorat en Sciences de l'Homme et Société, Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I.
- Stearns J., & Vogel B. (2014), The Democratic Republic of Congo: Between Hope and Despair. Yale University Press.
- Stiglitz J. E., Yun J. and Kosenko A. (2017). Equilibrium in a competitive insurance market under adverse selection with endogenous information. NBER Working Paper Series No 23556, Cambridge (Massachusetts).
- Vazquez-Gerin M. (2012). « Les asymétries d'information et de légitimité comme facteurs explicatifs du niveau de coercition dans le choix des instruments de politiques publiques : cas politiques environnementales au Québec et au Massachusetts », Mémoire de maîtrise, Université Laval.
- Yere Apobe I., Tsakala Musamu P., et Muabanya Menda J-M., (2022). Fiscalité et financement des entreprises : quelle approche théorique ? Revue africaine interdisciplinaire, 26^e année, N°76, Volume 2.